



L'obtention de la Nationalité Française

Par **anonyme59**, le **12/04/2013** à **20:27**

Bonjour,

Je souhaite solliciter votre aide concernant un sujet très important.

je suis en situation irrégulière, et je vais bientôt procéder à une régularisation je vis depuis plus que deux ans avec ma conjointe qui est en situation régulière en France depuis 1990 mais de nationalité Tunisienne.

Nous somme pacsé depuis deux mois et j'acquis toutes les preuves nécessaires pour justifier notre vis commune et stable depuis un an :

Bail de location, factures, déclaration de l'impôt, photos de vacances...

Ma conjointe va bientôt demander La Nationalité française par naturalisation et du coût, on voulais savoir si le fait de pacser avec une personne en situation irrégulière aura des inconvénients sur sa demande de nationalité.

Merci d'avance pour votre aide.

Par **anonyme59**, le **13/04/2013** à **00:56**

une réponse SVP !!!

Par **youris**, le **13/04/2013** à **10:18**

bjr,

comme personne ne vous réponds je le fais mais je ne suis pas un spécialiste du droit des étrangers.

ce que je peux vous dire c'est qu' en aidant au séjour d'un étranger en situation irrégulière même pacsés (je crois que c'est une infraction),l'administration peut estimer que c'est un élément défavorable pour l'obtention de la nationalité française.

j'ai lu que cela était arrivé à un couple marié dont l'administration a refusé la nationalité française au mari car il hébergeait sa femme en situation irrégulière.

renseignez vous auprès d'une association d'aide aux étrangers.

cdt

Par **anonyme59**, le **13/04/2013** à **11:40**

Bonjour,

Merci infiniment pour votre réponse.
avez vous des recommandations sur les associations que je peux solliciter ?

Par **youris**, le **13/04/2013** à **13:09**

de mémoire la CIMADE